



## **DELIBERATION N° D.2020.03.16** **du Conseil communautaire du 3 mars 2020**

### **Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc - département art dramatique.**

### **Autorisation de demande d'agrément auprès du Ministère de la Culture pour assurer une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.**

Date de la convocation : 26 février 2020

Date d'affichage : 4 mars 2020

Nombre de conseillers en exercice : 82

Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN

Rapporteur : M. Jacques BELLIER

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Michel BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Laurent DELAPORTE, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence MELLOR, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Coralie BELMER, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Richard DELEPIERRE, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. François LAMBERT, M. Erik LINQUIER, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON.

M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Michel CROUZAT (pouvoir à Mme Karin LE MENE), Mme Marie DENAISON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), M. Sébastien DURAND (pouvoir à M. Claude VUILLIET), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Jean-Marie CLERMONT (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU).

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-II-5° ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.216-2 et L.216-5 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'art 101 ;

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de janvier 2001 du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté ministériel NOR : MICD1735883A du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2009-09-01 du 15 septembre 2009, n° 2011-03-17 du 29 mars 2011 et n° 2013-12-31 du 10 décembre 2013 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs de la communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2019 portant agrément du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc pour assurer une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines instruments de l'orchestre, instruments polyphoniques et musique ancienne ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission culture et sports du 5 février 2020 ;

Vu le budget de l'exercice en cours.

-----

- Classé « Conservatoire à rayonnement régional » (CRR) en vertu d'un décret ministériel, le CRR de Versailles Grand Parc répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique auprès du public. Son offre d'enseignement s'étend de l'initiation à la formation professionnelle, au travers de cursus, parcours d'études et ateliers de pratique artistique variés dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Suite à la promulgation, le 7 juillet 2016, de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et à la publication de l'arrêté du 5 janvier 2018, la Direction régionale des affaires culturelles et la Direction générale de la création artistique examinent les dossiers de demande d'agrément des établissements souhaitant assurer une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

- S'appuyant sur des enseignements artistiques riches et implantés sur tout le territoire intercommunal, le Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc poursuit le développement et la valorisation de son offre pédagogique en investissant ce champ de la préparation à l'enseignement supérieur.

Ainsi, le CRR de Versailles Grand Parc a reçu l'agrément du Ministère de la Culture en septembre 2019 pour mettre en œuvre des Cursus préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) dans le domaine de la musique pour les instruments de l'orchestre, les instruments polyphoniques et les musiques anciennes (en partenariat avec le Centre de musique baroque de Versailles).

- Le Conservatoire s'attache désormais au dépôt d'une demande d'agrément dans le domaine de l'art dramatique afin d'assurer une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

Dans ce cadre et prenant notamment appui sur les moyens engagés ces dernières années au profit des élèves du Cycle d'orientation professionnelle, sur l'implantation du pôle art dramatique au cœur même du Théâtre Montansier et sur la dynamique théâtrale de la ville de Versailles (festival du Mois Molière, compagnies en résidence, créations et actions culturelles), les maquettes pédagogiques ont été renforcées par plusieurs cours et propositions optionnelles.

Des compléments de formation sont également déployés en matière de découverte de l'enseignement supérieur et de l'environnement professionnel.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

## **APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de demander, auprès du Ministère de la Culture, un agrément pour assurer une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique ;
- 2) dit que le dossier de demande d'agrément porte sur le domaine du spectacle vivant, spécialité théâtre ;

- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette demande.

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 69 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*